



**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2011
(Du 30 avril 2012)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2011, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	278'132'812.35
	Total des revenus	<u>280'945'426.19</u>
	Excédent de revenus	<u>2'812'613.84</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	20'012'151.94
	Total des recettes	<u>4'850'008.79</u>
	Investissements nets	15'162'143.15
	./. Amortissements	<u>20'639'832.87</u>
	Solde reporté au bilan	<u>-5'477'689.72</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2011 est approuvée.

Neuchâtel, le 30 avril 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Thomas Facchinetti

Hélène Perrin



Arrêté
concernant la création d'un fonds en vue
du préfinancement des mesures des « projets d'agglomération
RUN, 1^{ère} et 2^{ème} générations »
(Du 30 avril 2012)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la décision du chef du Département cantonal des finances du 20 février 2012,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un fonds destiné au préfinancement des mesures des « projets d'agglomération RUN, 1^{ère} et 2^{ème} générations » est créé (B280.09) et alimenté par un versement unique de 7 millions de francs au boucllement des comptes de l'exercice 2011.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé d'établir un plan financier des projets auxquels sera affecté le fonds.

Art. 3.- Si le fonds n'était pas intégralement utilisé dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2011, il serait dissout et son solde versé à la fortune nette.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, avec effet immédiat.

Neuchâtel, le 30 avril 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Thomas Facchinetti

Hélène Perrin